BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 4

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

887 697 100 RCS Bourg-en-Bresse.
AUGOREACLUSTER.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 2330.00 EUR.
Adresse : 6, Rue Joseph Tournier, 01230 Saint-Rambert-en-Bugey.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Augorea SARL au capital de 75 000 € Siège social : 6 Rue de l'Abbé Tournier 01230 SAINT MARTIN EN BUGEY RCS : 424 670 453 RCS BOURG EN BRESSE AugoreaCluster SARL au capital de 2 330 € Siège social : 6 Rue Joseph Tournier 01230 SAINT RAMBERT EN BUGEY RCS : 887 697 100 RCS BOURG EN BRESSE AVIS AU BODACC APPORT PARTIEL D'ACTIF 1 – Apport partiel d'actif constitutif d'une branche complète et autonome d'activité de prestations d'installation, configuration ou paramétrage, développement logiciel de modules spécifiques et tierce maintenance applicative de ces logiciels. 2 - Evaluation de l'actif et du passif de la Société Augorea dont la transmission à la société AugoreaCluster est prévue : - actif : 87 982,93 euros - passif : 70 312,93 euros ——————————————————————————————— actif net : 17 670,00 euros 3 - Rapport d'échange et primes d'apport : En rémunération de l'actif net apporté, il sera attribué à la société Augorea 1 767 parts de 10 euros chacune, à créer par la société AugoreaCluster à titre d'augmentation de capital d'un montant de 17 670 euros. L'opération ne donnera pas lieu au versement d'une prime d'apport, les actions sont émises à la valeur nominale. 4 - Le projet d'apport partiel d'actif a été établi en date du 31/08/2020 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE le 01/09/2020 au nom des sociétés Augorea et AugoreaCluster. 5- Oppositions : les créanciers de chaque société pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-21 du Code de commerce. Pour avis..